

La retraite à 70 ans ?

Les salariés confrontés au risque d'une faible retraite pourront travailler jusqu'à 70 ans, si une mesure votée par les députés dans la nuit de vendredi à samedi est définitivement adoptée. La CGT et l'opposition, par la voix de Martine Billard (Verts) et de **Marisol Touraine (PS, Indre-et-Loire)**, ont protesté contre ce vote.

Lors de l'examen du budget 2009 de la Sécurité sociale, l'Assemblée nationale a amendé un article qui interdisait aux employeurs de mettre leurs salariés à la retraite d'office après 65 ans, à partir de 2010. Les députés ont jugé préférable de repousser l'âge limite de départ à 70 ans. La mesure ne remet pas en cause le droit de partir à la retraite à 60 ans, ni le nombre d'années de cotisation exigé pour avoir une retraite à taux plein : quarante ans actuellement, quarante et un ans d'ici à 2012. *« Le gouvernement utilise tous les*

moyens pour reculer l'âge des départs en retraite et amener les salariés à travailler le plus longtemps possible », a estimé hier Marisol Touraine.

Selon Jean-Christophe Le Dui-gou, secrétaire confédéral de la CGT, *« cette mesure traduit bien la réalité d'aujourd'hui : de moins en moins de salariés auront la totalité de leurs droits à 60 ans et une retraite suffisante à 65 ans. Ils devront donc chercher à poursuivre leur travail voire à cumuler emploi et retraite. »*

Navigants : grève reportée

Les députés ont voté dans le même temps un amendement repoussant à 65 ans l'âge limite d'activité des personnels navigants de l'aviation civile. Les pilotes, stewards et hôtesses d'Air France, dont les huit syndicats avaient appelé à la grève contre ce texte, ont décidé de reporter leur mouvement au début du mois de décembre.